



## Compte-rendu de l'assemblée générale 2024

Le samedi 11 mai 2024 à 14 heures, l'association « le Patrimoine de Saint-Médard-en-Jalles » a tenu, salle Jacques Brel, son assemblée générale en présence de Mesdames Bru et Guérin, adjointes au maire de Saint-Médard en Jalles.

110 adhérents ont été convoqués, 29 étaient présents et 24 étaient représentés. L'assemblée avait donc le quorum nécessaire pour délibérer.

Mme la Présidente souhaite la bienvenue aux participants et rappelle l'ordre du jour de la convocation. La mise à disposition par la municipalité de locaux dans la maison Silhouette permet une meilleure visibilité à l'association et un fonctionnement plus confortable ainsi qu'une aide conséquente pour faciliter l'installation.

### **Rapport moral et d'activités 2023**

Elle informe l'assistance de la finalisation du site internet de l'association.

L'association a publié trois bulletins (pratique d'autrefois, le vélo et la vigne, histoire de quartiers). La distribution des bulletins est faite aux adhérents par publipostage.

Une permanence de 15 à 17 heures est tenue le 3ème mardi de chaque mois à la Maison des associations.

L'association entretient des liens avec les associations communales et les associations des communes voisines comme Eysines et Parempuyre.

- participation au forum des associations en septembre 2023
- Pour les journées du Patrimoine : visites commentées par les membres du patrimoine du Château La Fon qui ont attiré un public nombreux.
- Participation à la semaine Senghor en septembre (30 classes des écoles ont exposé leurs travaux).
- La réalisation de panneaux explicatifs du Monument aux Morts ont pris place sur les murs du cimetière
- Intervention dans les écoles Montaigne et La Garenne sur le thème de la Commémoration du 11 novembre.

**Ce rapport est voté à l'unanimité.**

## Projets d'activités 2024 :

- Poursuite de la numérisation des archives papier de l'association se poursuit. L'inventaire des objets qui constitue le fond des réserves va se finaliser.
- Rédaction et réalisation des 3 bulletins annuels
- Poursuite de l'information, dans les écoles, de la Commémoration du 11 novembre
- Réalisation d'un panneau de Léopold Senghor pour l'entrée des Carré des Jalles
- La permanence du 3ème mardi du mois à la maison des associations ne sera assuré que sur rendez-vous
- Participation au forum des associations et aux Journées du Patrimoine qui se dérouleront au Domaine du Thil avec la compagnie « Les Délires des Mots »
- Au dernier trimestre 2024, présentation du livre sur les camps de Saint-Médard en Jalles
- Le 6 décembre 2024 à 18 heures sera donné une conférence ayant pour thème Josephine Baker
- Participation à l'hommage de Léopold Senghor
- Commémoration de la libération de Saint-Médard en Jalles (26 août 1944)
- Aide et soutien gratuits à la confection (textes et photos) de l'ouvrage demandé par la municipalité à un auteur
- Aménagement des locaux de la maison Silhouette en vue de créer des espaces d'expositions permanente et temporaire
- Une exposition sur le thème des jeux et des jouets est envisagé pour la fin de l'année

*Le rapport d'activités mis aux voix est adopté à l'unanimité.*

## Le rapport financier

Le trésorier, Daniel Binet présente la situation financière de l'association au 31/12/2023 le résultat de l'année 2023 s'élève à + 296 euros

Le montant des **recettes** = + 3 512 euros

-Adhésions .....	=	1 465 euros
-subvention de la municipalité.....	=	2 000 euros
-vente brochures « Grande Guerre » :	=	47 euros

Le montant des **dépenses** = - 3 424 euros

- Publication de 3 bulletins .....	=	1 307 euros
- Assurance des locaux .....	=	677 euros
- Fonctionnement .....	=	1 440 euros

Produit financier (livret A) ...= + 208 euros

La présentation de ce budget conduit à la synthèse suivante :

- Report au 31.12.2022 : = + 9 341 euros
- Année 2023 ..... = + 296 euros

Situation au 31.12.2023.....= + 9 637 euros qui se ventilent en :+ 2 281 euros au compte courant et + 7 356 euros au livret A.

*Commentaires :*

Les adhésions sont assez stables. Les dépenses les plus conséquentes sont toujours sur les mêmes postes à savoir l'impression des bulletins et l'assurance des locaux. La subvention municipale a été reconduite.

Subventions prévues pour 2024 :

- Fonctionnement : 1 500 euros
- Investissement : 23 429 euros (\*)
- Total : 24 929 euros

(\*) L'immeuble de la maison Silhouette reste propriété de la municipalité.

La subvention exceptionnelle qui est attribuée à l'association du Patrimoine est destinée à l'**aménagement des locaux** (achat des matériels et mobiliers pour les expositions à venir). Chaque dépense faite par l'association est constatée par la municipalité et remboursée à cette dernière, qui en a fait l'avance, sur présentation des factures.

***Le compte rendu financier mis aux voix est adopté à l'unanimité.***

**Information : évolution du fonctionnement de l'association**

- Les décisions sont, comme aujourd'hui, prises en CA.
- Les postes de secrétaire et trésorier conservent sans modifications les missions qui leur sont confiées.
- Un poste de secrétaire adjoint est créé.
- La répartition des missions (les domaines de prédilection) entre la Présidente et le Vice-président est synthétisée dans le tableau ci-dessous ;

Présidente	Vice -président
Publication des bulletins, brochures, textes nouveaux	Dossiers de subventions et liens avec les services techniques.
Conférences publiques et interventions (exemple: dans les écoles)	Inventaires et numérisation
Les recherches historiques restent le domaine des personnes qui y travaillent actuellement et toute personne qui propose un texte sur l'histoire de la commune.	Informatique et communication
	La gestion de la maison Silhouette (y compris l'espace de présentation des collections)
	Les expositions ainsi que les journées du Patrimoine

**Renouvellement au sein du conseil d'administration :**

Il convient de statuer sur le renouvellement des membres du tiers sortant : Mme Crespin-Ferru et Mrs Daix et Deris. Ces 3 membres se représentent.

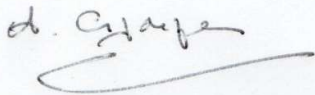
M. F. Lalanne coopté par le conseil d'administration est candidat.

Le nombre de membres du conseil d'administration étant de 15 il est fait appel à candidature.  
Mme P. Vernoux se porte candidate.

*La liste de ces 5 personnes mise aux voix est élue à l'unanimité*

Aucune question n'a été posée à la suite de ces débats, Mme la Présidente remercie l'auditoire et invite les participants au pot de l'amitié.

La Présidente



Le secrétaire

